

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le vendredi 23 février 2024

LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME PARISIEN PREEMPTÉ 7 SITES D'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT.

Nous apprenons que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) prévoit la préemption de 7 sites d'établissements scolaire sous contrats qui sont Saint-Jean-Gabriel, Saint-Éloi, Sainte-Clotilde, Saint-Michel de Picpus, Saint-Vincent de Paul, Notre-Dame de France, et Saint-Michel des Batignolles.

Ce classement de sites scolaires en « logements sociaux » n'est pas seulement choquant. Au regard de la crise aigüe que traverse l'Ecole, qu'elle soit publique ou privée, il parait insensé de supprimer encore un peu plus son accès.

Afin de préserver le patrimoine culturel immatériel, et le confort de vie des familles parisiennes, nous marquons notre profonde opposition à ce projet de la municipalité, et demandons la suppression de cette mesure menaçant l'enseignement catholique sous contrat à Paris.

Nous formulons aussi une interrogation sur cette manœuvre administrative, qui pourrait être motivée par une volonté d'empêcher tout projet d'extension des locaux de ces établissements. Ceux-ci connaissent en effet une tension de leurs effectifs, liée à des besoins grandissants qui sont exprimés par la population parisienne.

Par ailleurs ce procédé des services de la Mairie, dit de « pastillage », réduit l'autonomie du propriétaire, et donc le droit de propriété. Une servitude imposée sans contrepartie est une dévalorisation du bien immobilier.

D'un point de vue plus général, ce principe de préemption massive risque d'étendre à tout Paris la transformation sociologique mise en œuvre depuis longtemps dans ses arrondissements du nord-est. Ce procédé va même à l'encontre des objectifs initiaux de mixité sociale qui l'ont motivé, en décourageant les classes moyennes de se maintenir dans la capitale. Existe-t-il d'autres motivations à cette course aux logements sociaux, très sélective en matière de revenus, mais qui conforte, secteur par secteur, une certaine emprise électorale ?

PHILIPPE CUIGNACHE
DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DE PARIS